



Autorisation Parentale pour le Retour des Mineurs Seuls Après les entraînements, les stages et les rencontres par équipe

Chers parents,

Compte tenu de l'évolution du droit français, la responsabilité des associations et de leurs dirigeants est de plus en plus souvent engagée. En conséquence, nous sommes contraints de procéder à des formalités administratives afin de garantir les droits de notre encadrement et la pérennité du club.

Nous vous prions, pour cette raison, de bien vouloir cocher la ou les cases ci-dessous, et de rayer le paragraphe inutile, concernant le retour seul à son domicile de votre enfant.

Nous vous signalons qu'en cas de refus de votre part de laisser votre enfant effectuer seul les trajets nécessaires à l'exercice de son activité sportive, vous vous engagez à l'accompagner et à venir le rechercher. A ces occasions, en cas de retards répétés de votre part contraignant les responsables du club à prendre à leur charge la garde du mineur en dehors des horaires prévus, des sanctions pourront être prises par les dirigeants pouvant aller jusqu'à l'exclusion dudit mineur.

Dans un souci de meilleure organisation des activités, il nous est indispensable de disposer de ce document dûment signé par vous, en votre qualité de parent(s) ou tuteur disposant de l'autorité parentale sur le mineur visé. Dans le cas où l'autorité parentale est partagée, il est impératif que ce document soit signé par les deux parents.

Vous remerciant de votre coopération.

Valérie SCHNELLER, La Présidente



Autorisation parentale

Je soussigné (e)

Parent ou tuteur de :

(Nom complet du mineur)

Cochez la ou les cases correspondantes ci-dessous, et rayez le ou les paragraphes inutiles

Autorisations de rentrer seul vers le domicile :

Adresse du domicile vers lequel le mineur est autorisé à rentrer seul :

Adresse

Ville

Code postal

J'autorise mon enfant à effectuer seul les trajets d'aller et de retour entre son domicile mentionné ci-dessus et le club de tennis.

Je déclare avoir connaissance du fait qu'alors, la responsabilité du club et de l'encadrement ne pourra pas être engagée en cas d'accident survenu au cours desdits trajets.

Rayez le paragraphe suivant si vous avez autorisé votre enfant à faire des trajets seuls

Refus d'autorisation de rentrer seul vers le domicile.

Je n'autorise pas mon enfant à effectuer seul les trajets d'aller et de retour entre son domicile mentionné ci-dessus et le club de tennis. En conséquence, je m'engage à assurer moi-même l'encadrement dudit mineur à ces occasions. Si exceptionnellement une modification de cette situation devait intervenir, je m'engage à faire parvenir antérieurement un écrit à l'encadrement faisant état de cette modification temporaire.

Rayez le paragraphe « Autorisations de rentrer seul » si vous n'autorisez pas votre enfant à faire les trajets

Fait à :

Le

Signature du Premier Responsable Légal (préciser qualité du responsable, Père, Mère, Autre)

Nom Prénom

Qualité du responsable légal

Signature

Signature du deuxième Responsable Légal (préciser qualité du responsable, Père, Mère, Autre)

Nom Prénom

Qualité du responsable légal

Signature